

et d'un simple geste en ce qui regarde la santé publique. A mon point de vue, le Parlement ne devrait pas mettre fin à ses travaux avant d'obliger la Chambre à faire quelque chose pour répondre aux besoins réels et urgents du peuple.

M. HOWDEN: Je ne veux pas que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord crée une fausse impression relativement à la situation médicale de la partie du pays où j'habite. Il a dit, il y a un instant, que la situation médicale était terrible. De fait, elle ne l'est pas. Les gens de notre district, je pense, du moins ceux de Winnipeg et de la banlieue, n'ont jamais été dans une situation comparable à celle qui existe en ce moment pour ce qui est des soins médicaux. La difficulté provient de ce que les municipalités ont à défrayer ces services, et les municipalités sont presque toutes à la veille de la banqueroute. De fait, les gens de cette partie du pays, en ce moment, obtiennent un service médical meilleur que par le passé. Ce sont les médecins qui sont le plus à plaindre. Il est vrai que ces derniers ont menacé de déclarer la grève dans Winnipeg. Lorsque la dépression s'est fait sentir, les médecins de la région étaient censés voir aux besoins des indigents d'année en année sans en attendre un sou pour leurs services. Evidemment, il fut un temps où les médecins eux-mêmes ne savaient où se procurer le pain et le beurre, et il leur fallait déclarer la grève ou mourir de faim. Ils déclarèrent donc la grève. Et, maintenant, monsieur le président, voici la situation. Nous percevons des honoraires infimes dans Winnipeg, si modiques que je n'ose les mentionner, et il serait inutile de le faire en ce moment. Mais j'irai jusqu'à dire, relativement à ces honoraires, que des diverses municipalités qui forment ce que nous appelons le plus grand Winnipeg, aucun médecin ne peut percevoir plus de \$100 par mois. Il peut gagner deux ou trois ou cinq cents dollars dans ces municipalités mais il lui est impossible de percevoir plus de cent dollars par mois. Si le travail d'un médecin se fait surtout parmi les gens vivant de secours, c'est là son revenu; et lorsqu'il a payé l'entretien de son automobile, le téléphone, les dépenses de son bureau et le reste, il ne lui reste pas grand'chose pour vivre. Mais je dirai qu'il ne se trouve pas une personne dans notre district en ce moment qui soit privée des services du médecin. D'après notre règlement concernant les hôpitaux, toute personne obligée de faire un séjour à l'hôpital peut compter que la municipalité en paiera les frais. Ce ne sont pas les gens qui souffrent; ils obtiennent de très bons soins mé-

[M. Woodsworth.]

dicaux. Ce qu'il nous faut c'est l'aide aux municipalités et aux provinces et je veux m'expliquer clairement là-dessus. Ce que le premier ministre a dit au sujet du peuple est vrai. La faim guérit bien des maux. Un homme de science a dit que bien des hommes creusent leur tombe avec leurs dents; ce qui est vrai; et avec le régime alimentaire restreint que la plupart des gens se sont imposé depuis quelque temps, l'état de leur santé doit être bien meilleur.

Ce ne sont pas surtout, d'après moi, les questions discutées dernièrement qui ont provoqué toutes les critiques que nous avons entendues ce soir mais plutôt la partie IV de ce projet de loi qui semble absolument inutile.

M. SPENCER: Mon honorable préopinant a protesté contre la déclaration faite par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) à l'effet que la situation est intolérable; il a pourtant abondé dans le même sens quand il a dit qu'il y avait à Winnipeg plusieurs centaines de médecins qui n'avaient d'autres recours que de se mettre en grève ou de mourir de faim. Si c'est vrai, mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord avait certainement raison de décrire la situation comme intolérable. Il faut que les choses aillent bien mal pour que les médecins décident de se mettre en grève et il y a des milliers de gens qui, plutôt que de solliciter le secours direct ou d'être dans l'impossibilité de payer leurs comptes, attendent à la dernière minute pour faire venir le médecin. Le comité me permettra de lui rappeler que, pendant nombre d'années, les honoraires d'un médecin de campagne,—ils sont peut-être moins élevés maintenant,—étaient de \$1 le mille et qu'ils se chiffraient à \$30 s'il devait parcourir une distance de 15 milles. S'il visitait plusieurs malades dans la même journée, les honoraires restaient les mêmes pour chacun d'eux. Je ne dis pas que tous les médecins le faisaient, mais il est une chose certaine c'est que les gens ne sont plus aujourd'hui en état de payer de tels honoraires. Si les médecins se mettent en grève—et je ne les blâmerai pas de le faire—et que les municipalités soient obligées de payer les frais, il s'ensuivra forcément que celles-ci s'endetteront davantage, et, comme vient de le dire mon honorable ami, elles ne peuvent plus faire face à la situation. Mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord n'avait pas tout à fait raison, il me semble, de dire que les conditions sont intolérables. Le premier ministre a déclaré au comité que les services de santé seraient consultés et que, s'ils étaient prêts à coopérer, des mesures seraient prises; j'espère que le Gouvernement va réunir le plus tôt possible les représentants des gouvernements provinciaux pour qu'une dé-